
Vente de biens d'émigrés dans le district de Cany, lors de la séance du 1er nivôse an II (21 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Vente de biens d'émigrés dans le district de Cany, lors de la séance du 1er nivôse an II (21 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 57;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37158_t1_0057_0000_6;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Suit la lettre des membres du comité révolutionnaire du district de Thouars (1).

Les membres du comité de surveillance et révolutionnaire du district de Thouars à la Convention nationale.

« Thouars, le 15^e jour de frimaire, 2^e année de la République, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Nous vous transmettons les faits qui ont eu lieu dans notre commune à la célébration de la décade. Vous y verrez avec plaisir que l'esprit public se rend à la hauteur des circonstances, quoique notre pays soit encore à l'approche des brigands.

« Les fanatiques vont se taire devant les hommes libres et naturels, car quiconque tiendra le moindre propos hypocrite sera traité comme suspect. Nous aurons la plus grande surveillance à cet égard et nous déploierons toujours avec courage les mesures de rigueur commandées par les circonstances.

« Salut et fraternité.

« BOUSSI, président; GACHICQUARD, secrétaire. »

Arrêté du comité de surveillance et révolutionnaire du district de Thouars établi par les représentants du peuple (2).

Séance du 10 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible, à laquelle ont assisté 9 membres.

Considérant qu'il importe au genre humain de secouer le joug fatal de l'erreur et de la superstition qui enchaînent la liberté et la raison dans des temps de barbarie; que l'ancien usage de célébrer des fêtes et dimanches doit totalement s'évanouir devant les enfants de la nature qui ne reconnaissent que sa voix chérie et celle d'un Dieu maître de l'univers dont ils adorent la grandeur, la bonté et la toute-puissance;

Considérant que les jours de sang qui ont coulé dans le fanatisme d'une religion mensongère établie par les monstres impies dont la morale impure et le génie infernal insultaient à l'ouvrage de l'Être suprême, doivent enfin s'éterniser dans le plus profond oubli des hommes sages et les jours heureux de l'amour de la patrie et de l'humanité embraser tous les cœurs du feu sacré de la raison.

Le comité arrête à l'unanimité qu'il célébrera la décade conjointement et pêle-mêle avec tous les amis de la liberté, les vrais sans-culottes qui abjurent irrévocablement les préjugés du fanatisme. La séance a été levée à 11 heures du matin.

A 6 heures du soir, le comité reprenant sa séance, portant dans le cœur le plaisir qu'il a ressenti dans la célébration de la décade, a arrêté d'en décrire la simplicité et l'enthousiasme afin que les siècles futurs apprennent quelle fut la vertueuse énergie des républicains au moment de la raison régénérée.

A midi une multitude de citoyens et ci-

toyennes de tous les âges sont accourus dans le temple de la Liberté munis de vivres; la vigilance du commandant de la place avait embelli la fête de l'appareil militaire, mais la gaieté et la vive satisfaction comblant tous les cœurs, la fraternité, après un nouvel essor, la garnison déposant les armes est entrée dans le temple, les cris de *Vivent la raison, la liberté, la République et la Convention nationale!* ont retenti de toutes parts, l'enthousiasme était à son comble. Les hymnes de la liberté ont été chantés, chacun a déposé ses vivres sur des planches; le dîner a été simple et fraternel. Cordier, déprêtrisé, est passé à la tribune pour lire le discours qu'il avait été chargé, par la Société populaire, de donner à cette fête, mais les chants patriotiques qui enflammaient l'esprit de la liberté ont empêché qu'il ait été entendu.

A 3 heures de l'après-midi, la multitude s'est rendue à la place du ci-devant château, après avoir fait une station dans l'église, jadis de Saint-Médard, où la liberté a été rendue aux saints qui y étaient enchaînés de par l'hypocrisie, la République leur a fait une douce impression aux cris de *Vive la raison naturelle, à bas la superstition!*

Le peuple est allé à la place de l'Égalité, et, sur un tas de fumier, le feu sacré de la liberté a consumé les images de l'erreur. La farandole a été dansée; la gendarmerie a fait les manœuvres patriotiques et pleine de zèle, ainsi que l'infanterie. La joie était le miroir de tous les visages et le peuple a senti mieux que jamais les malheurs des anciennes superstitions où il a été plongé.

Cette auguste cérémonie terminée, et quelques membres instruits que le peuple démeublait la ci-devant église Saint-Médard, s'y sont transportés pour éviter toute dilapidation. La municipalité en ayant été aussi informée, deux de ses membres s'y sont rendus. Les ornements précieux tels que l'argenterie, le cuivre, etc., ont été déposés au comité d'après un procès-verbal rédigé par trois membres et les commissaires de la municipalité. La municipalité est demeurée chargée de veiller à la conservation des autres objets.

Le comité a sur-le-champ fait un inventaire des effets qui lui ont été déposés, il arrête que le district en sera informé et requis de faire faire l'enlèvement de tous lesdits effets indistinctement, suivant qu'ils sont compris à l'inventaire et lesquels il fera tourner au profit de la République; que copies du procès-verbal de la séance de ce jour seront sans délai envoyées à la Convention nationale et aux sociétés populaires de cette commune, d'Airvault et d'Argenton-le-Peuple.

La séance a été levée à 9 heures.

Pour expédition :

FOYER, président; GACHICQUARD, secrétaire.

Le procureur syndic du district de Cany écrit à la Convention que différentes parties de biens d'émigrés, estimées 38,870 liv. 18 s., ont été vendues 84,850 livres.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

(1) Archives nationales, carton C 294, dossier 978.

(2) Archives nationales, carton C 294, dossier 978.

(1) Procès verbaux de la Convention, t. 28, p. 4.